L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 17 MAI 1837.

Si l'on considère la différence qui existe entre les sommes qui ont été payées par les banques Consolidée, des Citoyens et du Gaz, du samedi 13 au mardi 16, on ne pourra disconvenir que la confiance ne soit entièrement rétablie quant à ce qui les concerne. La première de ces institutions a payé:

Samedi 13	$31,000	
Lundi 15	8,000	
Mardi 16	5,700	
		$41,730
La seconde:		
Samedi 13	$25,000	
Lundi 15	10,000	
Mardi 16	4,500	
La troisième:		39,500
Samedi 13	23090	
Lundi 15	5,000	
Mardi 16	4,200	
		32,000
Total général,		$117,180

Dans les nombreuses réflexions que suggère à l'Editeur du *True American*, la crise qui se fait si vivement sentir dans notre ville, il en est une que nous ne saurions laisser passer inaperçue. Ce journal nous dit qu'il n'y a *pas une seule banque qui puisse en argent toutes les demandes légales qui lui sont faites*; nous voulons nous [illegible] la détenteur de ces institutions contre lesquelles on semble vouloir jeter du discrédit, nous demanderons à l'éditeur de l'*American* ce qu'il entend par *demandes légales*; veut-il parler de l'échange des billets, nous alors nous lui dirons que tous ceux qui leur ont été présentés, depuis $5 jusqu'à $1,000 ont été payés; veut-il au contraire parler des [illegible] que tirent sur elles ceux qui y ont des dépôts, nous lui répondrons encore qu'ils ont tous été soldés à la satisfaction de ceux qui en étaient les porteurs, en espèces ou en billets des autres banques. [illegible] la *Banque des Citoyens*, *Consolidée*, *et du Gaz*, n'ont pas satisfait aux demandes en échange de billets ou en checks qui leur ont été faites, et pour corroborer ce que nous avançons, nous engageons le capitaliste éditeur du *True American*, à mettre ces institutions à l'épreuve.

La Banque des Améliorations continue toujours à solder ses billets de $5 et de $10; et bien qu'elle ait suspendu momentanément le paiement de ceux d'une plus forte somme, il n'en est pas moins vrai de dire que la marche qu'elle a adoptée dans l'intérêt du pays, et qu'elle se propose de suivre pendant quelque temps encore, ne saurait en rien affecter ni son crédit ni sa solidité.

MUNICIPALITE No. 1.

Une séance extraordinaire du conseil, est convoquée pour demain, mercredi, 17 du courant à 5 heures, à la requête des aldermen, Lossops, Bisset et Fourea.

Nos lecteurs trouveront dans notre feuille de ce matin la correspondance qui a eu lieu entre le comité nommé dans une assemblée à New-York et le Président des Etats-Unis.

NOUVEAUX DETAILS SUR LA PERTE DU BATEAU A VAPEUR BEN SHERROD.

Suivant le rapport et la relation que publie les gazettes de Natchez, la perte de ce bateau à vapeur et des 175 personnes qui en ont été les victimes, ne doit être attribuée qu'à une course entre le BEN SHERROD et le PRAIRIE. Pour stimuler son équipage à de vigoureux efforts, le capitaine Castleman ne craignait pas de mettre un baril de whiskey à sa disposition. Quelle autre cause chercher à un désastre aussi affreux? Il ne fallait pas davantage. Nous disons que c'est sans doute négligence, peut-être aurions-nous dû dire pis encore!

Nous trouvons dans le *Natchez Courier* les noms de vingt-neuf passagers qui ont été recueillis par le bateau à vapeur Statesman, et menés au Natchez par [illegible] parmi lesquels ceux de MM. G. Bird, W. Gamble et [illegible] son fils.

Il paraît qu'il y avait à bord du *Ben Sherrod*, 250 personnes, sur lesquelles on soixante seulement se sont échappées, ce qui porte à 176 le nombre de ceux qui ont péri. Parmi les passagers du dernier on a rapporté une femme, Mme. Gamble, de cette ville, et trois de ses enfans.

De la situation du Crédit—(No. 3.)

[illegible] du système du crédit sont obligés de faire d'efforts pour annihiler la crise [illegible] les moyens capables de la rétablir [illegible] des passions et la plus [illegible] timidité. Cependant, [illegible] la nécessité n'est que démontrer [illegible] dans un péril quelconque le sang-froid est la meilleure sauvegarde; de même, dans les crises [illegible] est le meilleur conseiller. L'homme [illegible] les chances diverses, et il se rend compte des [illegible] rejette pas au hasard [illegible] la fois des affaires des intérêts [illegible] de banque pour l'acheteur [illegible] des systèmes qui veulent [illegible] ou moins subversive [illegible] sans doute [illegible]

[illegible] les agioteurs n'ont pas rougi de faire payer [illegible] d'émission de papier, double et proportionnel au capital en espèces [illegible] de rembourser la totalité de son papier [illegible] repose sur la confiance, et la banque [illegible] le refus de certaines gens de recevoir [illegible] le paiement métallique [illegible] les affaires privées [illegible] les billets ont cessé d'être reçus [illegible]. Cinquante mille piastres de bons de $5 à $100 seraient émis, pour servir aux besoins [illegible] sans doute opposer à une mesure si éminemment utile. Les bons de la cité auraient hypothèque sur une propriété suffisante des immenses propriétés et sur l'ensemble même de la corporation; car, en pareille mesure, [illegible] darité devient générale, et nous ne supposons pas qu'il se rencontre des gens assez dépourvus de sens pour refuser un papier garanti par la communauté même des citoyens. Ces bons en outre seraient [illegible] et en échange. On sent à quel point [illegible] offre d'avantages, en mettant [illegible] de continuer les travaux [illegible] et le paiement des ouvriers [illegible] les agens. L'état actuel [illegible] les misères particulières [illegible] est certain que notre situation [illegible]. On ne saurait donc qu'approuver [illegible] et tout bon citoyen doit [illegible] toute la confiance [illegible] d'accélérer [illegible] présentant, doivent néanmoins [illegible] une somme considérable [illegible] des espèces sera considéré comme un véritable bienfait pour le public.

[illegible] heureux effet des démarches faites par les [illegible] tout pas craint d'aller aux même [illegible] l'argent en échange des billets de différentes [illegible] se renouvellent pour donner aux [illegible] qu'ils doivent avoir [illegible] Quelques personnes chagrines ont désapprouvé [illegible] du public à bien [illegible] chez eux la mort dans l'âme [illegible] journée, n'en [illegible] sur les inconvéniens d'une panique sans [illegible] la nécessité de rejeter [illegible] à accord [illegible] des masses. N'avons nous pas vu [illegible] des billets qui gagnaient avant hier 2 1/2 [illegible] répandre ainsi des [illegible] plus de cours, les même [illegible] que des [illegible] de jeter dans notre ville? [illegible] sens d'une population [illegible] l'instinct de conservation [illegible] nous garantirons des perfides effets [illegible] dans les malheurs publics, [illegible] de satisfaire leur haine ou leur envie?

La passion raisonne mal, et l'homme qui s'y abandonne confond sans cesse le juste et l'injuste, [illegible] le génie, à celui qui n'en [illegible] Rien de plus naturel que les paniques [illegible] porteur d'un billet sur la [illegible] n'en obtient pas le [illegible] la menace sont hors de saison; [illegible] payeur d'une banque qui [illegible] paiemens en espèces, ne saurait [illegible] agent passif d'une [illegible] plus d'un de ces [illegible]

Lundi, le porteur d'un billet s'étant adressé au payeur d'une de ces dernières banques, et ayant [illegible] pour avoir de l'argent avait reçu pour réponse qu'il n'était pas possible d'outrepasser les ordres de la direction. Alors le furieux porteur du billet, s'écria: Eh bien! puisque vous refusez de me payer, je saurai bien employer des moyens qui vous contraindront à me satisfaire! Ce n'était pas à des voies légales que l'on prétendait en appeler; mais, par suite des menaces proférées, le payeur dut comprendre que c'était à des moyens violens! Nous nous plaisons à croire que l'emportement seul dictait de telles paroles; mais, il n'en est pas moins pénible pour un officier de banque d'être ainsi exposé aux grossières brutalités de certains individus, et tout à plaindre qu'ils soient d'endurer un refus de paiement en argent, ils devraient sentir ce qu'il y a d'injuste et de dangereux dans les emportemens qu'ils devraient réprimer.

La récolte prochaine de coton, dans le Nord de l'Alabama, ne paraît pas promettre d'être belle, d'après ce que nous apprennent les journaux de ces endroits.

La barque VALPARAISO partie du port de ce nom vient d'arriver à Philadelphie. Ce batiment était porteur de $200,000 en or et en argent.

Les nouvelles que nous recevons du Nord sont loin d'être satisfaisantes; les actions sont toujours en baisse et les faillites en hausse; à New-York, la banque de *Dry Dock* a positivement suspendu ses paiemens; et dans une assemblée secrète, tenue par les directeurs de quelques autres banques, ils résolurent de la contraindre à fermer ses portes pour le lundi suivant, conformément à l'ordre du vice-chancelier. La rareté du numéraire commence à occasionner de la *terreur* et l'excitation est des plus grandes.

Nouvelles d'Angleterre plus récentes de six jours, et de Paris d'un jour.

La malle express d'hier nous a apporté des nouvelles de New York du 9 courant. Le navire *United States*, venait d'arriver dans ce port, de Liverpool, d'où il est parti le 8 avril. Il apporte des journaux de Londres du 7 et de Liverpool du 8. Les dates de Paris sont du 5. Les nouvelles du continent sont à peu près les mêmes que celles que nous avons reçues par le *Salem*, conséquemment les seuls articles que nous ayons trouvés dignes d'être rapportés sont relatifs à la situation des affaires en Angleterre, qui, nous sommes peinés de le dire, ne sont pas d'une nature rassurante. Le marché monétaire n'avait éprouvé aucune amélioration, et conséquemment la baisse de 1/8 à 1/2d avait encore eu lieu dans les cotons. Néanmoins, d'après le dire du *London Times*, du 7, il paraîtrait que la situation gênante du marché monétaire est causée pas beaucoup de craintes. De nouvelles demandes de secours avaient été faites à la banque d'Angleterre, et les directeurs avaient, dit-on, consenti à accorder au commerce ce qui était indispensablement nécessaire pour satisfaire à ses besoins pressans.

Les actions américaines, à Londres, étaient au 6 avril comme suit: Six pour cent de New York, de 1837, à 93; Six pour cent de Mississipi, de 1861 71 à 101 1/2; cinq pour cent de la Pensylvanie de 1865 à 96 1/2; actions de la Banque des Etats Unis £23 7s à 24; N. Y. Life & Trust, 97; les cinq pour cent de l'Alabama de 1862, à 93 et 91, cinq pour cent de l'Indiana de 1852 à 90. Six pour cent du Maryland de 1870 à 105. Cinq pour cent de la Louisiane £21 1/4 à £24 1/2; Les Six pour cent de la Floride de 1854—61 à 94.

Paris, 5 avril.

COURS AUTHENTIQUES—Cinq pour cent 70 et quatre pour cent [illegible] Trois pour cent 79 f.

Des lettres de Bayonne disent que le quartier général de Don Carlos était toujours à Estella. Tous les rapports qui parviennent dans cette ville démentent l'avantage aux armées carlistes. Du prince [illegible] de la Catalogne est au pouvoir des Carlistes, à l'exception des places fortes.

Le gouvernement espagnol doit concéder aux Français une portion de terre à Malaga, dans [illegible] pour l'établissement d'un hôpital militaire.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

A une assemblée nombreuse de citoyens de la Mobile réunis à la maison de cour, vendredi, le 12 du courant, afin de prendre en considération la suspension des paiemens en espèces par les diverses banques de la ville,

Le colonel R. E. Baylor fut appelé au fauteuil, et L. Gaines nommé secrétaire.

Le président de l'assemblée après avoir expliqué l'objet de l'assemblée, Mr. W. Jefferson Jones, proposa le préambule et les résolutions suivantes, lesquelles ont été adoptées à l'unanimité [illegible]

[illegible]

R. E. BAYLOR, Président.
L. GAINES, Secrétaire.

PAR LA
MALLE EXPRESSE.

Assemblée des Négocians à New-York.

[illegible] d'une assemblée nombreuse de négocians [illegible] le 25 avril dernier, [illegible]

[illegible]

M. VAN BUREN

[illegible]

Je suis [illegible], votre obéissant serviteur,
ISAAC S. HONE, président.

M. Van Buren répondit à cette note, par la lettre suivante:

Washington, 3 mai 1837.

Monsieur, J'ai reçu la lettre par laquelle vous [illegible] la ville, ou me demandant [illegible] Je suis, Monsieur, d'être, etc.

A M. Isaac S. Hone, président du comité, etc.

M. VAN BUREN.

A l'heure fixée, le comité se rendit chez le président, en compagnie de quelques secrétaires [illegible] suivante, dont M. [illegible]

Au président des Etats Unis

Monsieur, Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une assemblée très nombreuse des négocians de N. W. Y. a été tenue le 25 avril dernier, pour prendre en considération l'état de gêne de la ville [illegible]

[illegible]

ISAAC S. HONE,
JAMES W. BRYAN,
BENJAMIN LOYER,
ALEX. B. McALPIN,
J. A. UNDERWOOD,
THOMAS TILESTON,
MEIGS D. BENJAMIN,
ELISHA LEWIS,
SIMEON DRAPER, Jr.

Washington, 3 mai 1837.

Après la lecture de cette adresse, le président assura le comité en termes pleins de chaleur de sa sympathie pour les malheurs éprouvés par ses concitoyens de New-York, et du désir de faire tout ce qui a été en son pouvoir afin de leur porter secours [illegible]

Dans la soirée du lendemain, 4 mai, le comité reçut la réponse suivante, qui leur parut de nature à ne laisser aucune ouverture à de nouvelles communications.

Washington, 4 mai, 1837.

Messieurs—J'ai donné à votre communication la considération sérieuse que demande [illegible]

[illegible]

Vous me demandez, Messieurs, etc.

M. VAN BUREN

[illegible]

Nous croyons qu'il est injuste d'attribuer les maux au développement excessif des entreprises commerciales [illegible]

ISAAC S. HONE, président.
W. B. Lawrence, secrétaire.

Les résolutions suivantes furent ensuite soumises à l'assemblée.

Résolu que l'interprétation rigoureuse de l'acte de 1836, le seul acte auquel il répond, du président ne [illegible] a jamais été mise à exécution sous l'administration de M. Monroe et de M. Adams et [illegible] premières années de celle du général Jackson [illegible]

[illegible]

Résolu, qu'il ne nous appartenait pas de nous [illegible] l'exclusion de l'usage [illegible] d'intelligence pour distinguer vrais intérêts de leur pays, et assez d'intégrité pour défendre.

Résolu que nous approuvons entièrement le préambule de l'acte d'incorporation de la première banque des Etats-Unis, qui déclare qu'une institution de cette nature ne peut qu'être favorable à l'administration des finances nationales et qu'elle doit produire d'immenses avantages pour le commerce et l'industrie en général.

Résolu que les intérêts des capitalistes négocians, manufacturiers, artisans et ouvriers sont intimement liés ensemble [illegible]

Résolu que les principales causes de la crise actuelle sont le rejet du bill des terres publiques présenté par M. Clay; le retrait des dépôts des fonds publics, le refus du renouvellement de la charte de la Banque des Etats Unis et la publication de la circulaire [illegible]

Résolu que toutes ces circonstances indiquent l'infusion de principes [illegible] dans notre système [illegible] l'action prompte et énergique de tout bon patriote.

ISAAC S. HONE, Président.
WM. A. LAWRENCE, Secrétaire.

Paris, 5 avril.

—Dès leur arrivée à Paris, les envoyés de [illegible] n'ont donné connaissance à [illegible] ministre des affaires étrangères de leur mission, qui paraît être [illegible] rapports amicaux avec la France; nous apprenons que le ministre n'a fait aucune réponse [illegible]

[illegible]

Journal du Commerce.

On remarque que monseigneur Garribald, nonce de S. S., a plus à faire avec la cour de Turin que le bon cardinal légat à *Latere*, monseigneur Capranica [illegible]

BALANCE GENERALE

Des Recettes et Dépenses de la Trésorerie de la Ire. Municipalité du 31 mai 1836 au 31 mars 1837.

AVOIR.

A la caisse à payer	$214,505 56
A droits du Levée,	40,766 64
A droits sur charrettes, voitures, &c.	1,193 87
A [illegible]	4,3 0 14
A M[illegible] patiné No. 2,	2,566 80
A M[illegible] patiné No. 2,	1,343 61
A [illegible]	8,989 93
A [illegible] aux légumes,	23 1 4 07
A [illegible] à boucheries,	4,[illegible] 89
A droits sur cabarets, pensions, &c.	29,[illegible]6 90
A [illegible] le police,	2 23 91
A [illegible] sur marchands, colporteurs, &c.	5,141 11
A [illegible] aux huîtres,	5,900 00
A [illegible]	1 31
A recettes extraordinaires,	1,103 52
A remboursement de pavage,	5,315 45
A droits sur concerts, bals, &c.	7 42 00
A [illegible] de dépôt,	34 08
A dividende sur actions,	6,6 18
A pavés (remboursés par la paroisse,)	2,000 00
A bons payables à 20 ans,	[illegible] 00
Montant des recettes,	$631,401 64

DOIT.

Par nouveau cimetière,	$651 06
Par [illegible]	24,200 21
Par [illegible]	9,256 70
Par travaux de la ville,	2,936 81
Par [illegible] de la ville,	11,9 0 00
Par employés aux travaux de la ville,	[illegible] 03
Par [illegible]	7,[illegible]4 49
Par [illegible] aux travaux de la ville,	[illegible] 16
Par pompe à feu,	1,[illegible] 47
Par [illegible] des navires,	00
Par pavage,	24,033 75
Par frais de bureau,	2 6[illegible] 33
Par frais de police,	270 34
Par [illegible] aux travaux de la ville,	1,260 71
Par garde de ville,	27,015 14
Par [illegible]	9,300 03
Par horloge et clocher,	[illegible] 00
Par [illegible] des propriétés de la ville,	3,8[illegible] 28
Par bastimens,	5,3[illegible]1 87
Par achat de terre,	51,863 74
Par [illegible] du Bayou St. Jean,	6,0[illegible] 70
Par [illegible] par le gaz	275 21
Par [illegible] la Banque des Améliorations,	27,[illegible]0 00
Par [illegible] de pavage,	27,750 00
Par [illegible] de pavage,	1,564 16
Par [illegible] d'arbres,	1,714 74
Par [illegible] aux travaux de la ville,	27,966 09
Par Banque du Gaz,	189 50
Par [illegible] aux travaux de la ville,	27 229 30
Par [illegible]	4 337 45
Par [illegible]	314 11
Par nouvelles prisons,	49,[illegible] 20
Par nègres de journées aux travaux de la ville,	9,783 83
Par frais d'impressions,	79 64
Par [illegible]	7[illegible] 00
Par [illegible] de la garde de ville,	2,563 [illegible]
Par dépenses extraordinaires,	160 29
Par [illegible] et ouverture de rues,	1,0[illegible]5 00
Par entretien du port,	16 [illegible]6 48
Par billets à recevoir,	69 6[illegible]4 83
Par Legend de la Louisiane,	896 31
Par [illegible] foncière,	250 00
Par taxes sur propriétés,	200 00
Par [illegible] de dépôt,	432 50
Par actions du théâtre d'Orléans,	200 000 00
Par [illegible] de procès,	260 00
Balance en caisse au 31 mars 1837,	4,5[illegible]7 79
	$631,401 64

Nouvelle Orléans le 15 mai 1837.
PHILIP GUESNON, Trésorier,
Municipalité No. 1.

Before me, one of the Associate Judges of the City Court of New-Orleans, personally appeared Philip Guesnon, who being sworn, made oath that the aforegoing account is true and correct, as amounting per balance, to the sum of four thousand six hundred and fifty seven dollars and sixty-two cents.

Sworn to and subscribed before me this 16th day of May, 1837.

P. M. GUYOL, Judge.
PHILIP GUESNON, Treasurer,
Municipality No. 1.

DERNIERES DATES.

Boston	8 mai	Tampico	27 avril
New York	9 mai	Mexico	10 avril
Philadelphie	10 mai	Londres	7 avril
Baltimore	10 mai	Liverpool	8 avril
Washington	9 mai	Paris	5 avril
Charleston	10 mai	Havre	5 avril
Havane	3 mai	Bordeaux	13 mars

COMMERCIAL
VENTES DE COTON D'HIER.

90	balles	Mississipi,	9
59	do	do	8 3/4
24	do	do	8 3/4
13	do	do	6 1/2
153	do	do et Louisiane,	7
94	do	Louisiane	9
47	do	do	11 1/2
21	do	do	12 1/2
200	do	Alabama	8
722			

Il ne s'est opéré aucun changement remarquable dans le cours des affaires en général; les prix restent les mêmes, excepté toutefois ceux de la farine et du maïs qui ont varié; celui du premier article a monté, depuis vendredi dernier, de $7 75 à 8, et hier, des ventes ont eu lieu à 8; quelques détenteurs même [illegible] 8 50. Le second article a monté à 75 cts le baril au, auquel taux des ventes ont été faites durant ces deux jours derniers. Il quelques petits lots se sont vendus à raison de 78 cts. On croit que ces deux articles éprouveront encore de la hausse, car l'approvisionnement en est de beaucoup diminué et les arrivages en sont très limités.

PRIX-COURANT
Du Coton et de divers Produits.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 mai 1837.

Articles divers.		De	A
COTON	Choix		
	Bon 1re. qualité		
	Dito 2de. dito		
	Moyen		
	Ordinaire		
SUCRE	Nlle.-Orléans		
MELASSE		51	
TABAC	1re qualité	25	
	2de. qualité	3	
	Croisé	21	
	Cuba	11	
FARINE		41	
PORC	Clair	7 75	8
	Mess	21	
	Prime	16 50	17
	Plat-Côté	14	
JAMBON	Fumé	6	
	Côtes	8	
	Epaules	8	
	Plat-Côté	6	
BŒUF	Mess	5	
	Prime		
GRAISSE			
BEURRE	Du Nord		
MAIS			
AVOINE			
WHISKEY	rectifié		
TOILE	D'emballage		
CORDE	D'emballage		

New-York, 9 mai.

VENTE D'ACTIONS.

[illegible]

Marché de Baltimore, 9 mai.

Farine—Les ventes en détail de la farine des magasins de la rue Howard à $9; le prix des wagons $8 50. Ventes en détail de City Mills, à $9; de Susquehanna à 9.

Whiskey—Nous avons à noter une baisse considérable dans le prix du whiskey des wagons. Le prix de Wagons des barils est de 35 cents, et quelques marchands ne voudront pas payer ce prix, celui des magasins de la rue Howard est nominal à 39 et 33 cents. Nous n'avons appris aucune vente en boucauts ou barils de Susquehanna.

Charleston, 11 mai.

(Extrait d'une lettre de la Havane.)

Havane, 3 mai.—Nous n'avons aucun changement dans notre marché, les produits sont languissants et malgré que les prix sont très bas et que les bâtimens cherchent à frèter dans le port il ne peut rien être fait par la difficulté de négocier des billets.

Nous ajoutons les sucres assortis, 9 à 7 1/2; blanc 9 à 11, bruns et jaunes 5 à 7, ou à 1 1/4 [illegible] pour la qualité ordinaire et pour la supérieure on demande 10 à 11, les dernières ventes de Rio à 11 1/2 réals. Rien n'a été fait dans les transactions ne donnent aucune quotation.

Matanza, 3 mai.—Depuis notre dernier rapport, on [illegible] très peu de changement. [illegible]

[illegible]

Londres 7 avril.

Les fonds publics sont restés fermés aux mêmes quotations [illegible]

[illegible]

Mort hier, à l'âge de sept ans et demi, C. Lee, fille unique de M. Henry Lambert.

Les amis de son père sont priés d'assister au convoi qui partira aujourd'hui à 5 heures de chez Me Goyffon, encoignure des rues Bourbon et Toulouse.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Expédiés.

Nav. Hermitage, France; Liverpool, Baily et Abbott.
Brick Daniel Kilby, Antamy, Tampa Bay, J D Denegre
Brick Virginia, King, Philadelphie, J Denegre
Brick Nelson Clark Boston, W P Helm
Brick Heyen, Crowell, Tampa Bay, E & J Andrews
Polacre Venus, Barcelone, capitaine
G. H. Jane, Caro, Pensacola, capitaine
Goélette Charlotte, Pensacola, capitaine

Arrivés

Bateau de remorque Pilot, Morrison de Poverty Point.
Bateau de remorque Pacific, Martin, du Détour.
Navire George Choate, du Havre, sur lest, au capitaine.
Barque Philip Humphrey, de la Mobile, sur lest, au capitaine.
Barque Damariscotta, Stetson, en 30 jours de Portsmouth.
Brick Georges, Snow, en 30 jours de Thomastown à C. Redford.
Goélette Oneka, Nikerson, de la Mobile, au capitaine.
Goél. Robert Center, Shepherd, des Attakapas, au capitaine.
Brick Pilgrim Stevens, en 20 jours de Baltimore.
Sloop Harmony, Holton, de la Mobile, au capitaine.
Bateau à vapeur Vicksburg, Arthur, de Louisville.
Bateau à vapeur Washington, Stroob, de Lafourche.
Bateau à vapeur, Swan, Young, de Cincinnati, au capitaine.
Bateau à vapeur Velocipede, Stanley, de St. Martinville.
Bateau à vapeur John Linton, Reed, des Natchitoches.
Bateau à vapeur Monmouth, Hinkle, des Attakapas.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 18,
MAISON A VENDRE,
Opéra comique en un acte.
Suivi de la 1re représentation de
LA BAYONNETTE IMPERIALE,
OU UN MARIAGE SOUS NAPOLEON,
Vaudeville en 2 actes,
terminé par
LE PHILTRE CHAMPENOIS,
Vaudeville, en 1 acte.
On commencera à 7 heures.

Les propriétaires ou consignataires des marchandises marquées ME, EG, GPP & FA, CP consignées par le navire Gustave Audibert, de Marseilles, sont priés de faire prendre ces marchandises qui ne sont pas enlevées sur leur risque. 17 mai

COMPAÑIA DE CASADORES VOLANTES DEL ESTADOS

La compañía tomará las armas el domingo 21 del corriente, a las 10 de la mañana con uniforme completo pantalon blanco. La reunion será en casa del Sor. Prados, Padre. De orden de capitan, ANTONIO RIVAS, sarg primero.
17 mayo

ON demande à louer une domestique de 10 à 14 ans pour gardienne d'enfant. S'adresser au No. 69 rue de Chartres. 17 mai—3

ARROSES—55000 Comme as 15000 Dichosos [illegible] reçus de Liverpool et à vendre par WALSH & LYALL, rue des Remparts. 17 mai—4

EN débarquement du navire Denmark, et à vendre par les soussignés.

250 barriques vin rouge clarifié et fine; 52 demi do do; 30 [illegible] Malère; 12 quarts do vin Porto vieux, 10 [illegible] Remoulin, 100 do muscat fin vieux; 42 do [illegible] vin fleur d'orange; 437 paniers d'huile sur fine; 30 jarres contenant 5 caros; 500 bouchons [illegible]; 300 sacs de mille bouchons, [illegible] 3 balles bouchons de pharmacie; 5 caisses eau de Cologne; 200 paniers [illegible] vides; 20 jarres grandes longues; 3 de [illegible]; 104 caisses [illegible] et macaroni; 18 do Olives, 60 do capres; 30 do [illegible]; 15 do cornichons, 10 do Thon mariné, 1 do anchoies. L. MILLAUDON & Co. 17 mai 17 Royale.

THOMAS BARRETT & Co. offrent à vendre
100 barils de vin de Malaga sec,
50 grandes futailles do do do,
550 paniers de vin de Champagne, des meilleures marques,
50 caisses vin de Chateau Margaux,
100 do do do do [Lynch]
25 pipes vin de Madère de choix,
10 boucauts do do od,
10 grandes futailles do do do,
50 caisses vin de Rhin,
20 barils vin de Claret,
130 barils sucre,
1200 pièces toile à sac,
250 do de Kentucky.
Ils recevront en paiement les billets des différentes banques de la ville. 17 mai

UN ou deux tonneliers pourront être constamment occupés pendant l'été dans une habitation en s'adressant de suite chez L. MILLAUDON & Co., 17 mai—7 rue Royale no 17.

MONTRES EN CONSIGNATION.

LES soussignés viennent de recevoir plusieurs boîtes à montres en or, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, du Tennessee et de la Nouvelle Orléans. ANDREWS & BROTHERS, 17 mai 39 Chartres.

FOIN—250 balles de foin, venant de Portsmouth, à bord, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 17 mai 14 Bienville.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—Un lot toile du Kentucky, venant d'être reçues et à vendre à bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, Tennessee et la Nouvelle Orléans. ANDREWS & BROTHERS, 17 mai 39 Chartres.

IL a été égaré un cheval sorrel, ayant le front blanc. La personne qui l'aura trouvé est priée de le faire conduire chez M. Papillon, faubourg Marigny en face de la papeterie et il recevra une récompense de 5 piastres. 17 mai—4

FARINE—500 barils superfine; 300 barrils de mess et prime porc; 550 sacs de maïs à vendre par 17 mai G DORSEY, 41 rue de la N Levée.

EN débarquement du Talma, venant du Havre: 35 caisses cerises liadin, bouteilles blanches; 100 caisses de 12 demi bouchons porcelaine, 400 damejeannes; 100 boîtes chocolat indoustan ou poudre et bé pastille; 300 flacons bouchés en cristal, vinaigre de cologne; 600 guirlandes en 100 cartons; 200 de végétal pour les dents; 144 flacons crème de vanille; 3000 serigenes.
17 mai N. LATASTE & BRULATOUR, St Louis

Kelly Mason & co. contre Wood Penticost & co.

COUR DE DISTRICT—Par consentement des parties il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis à vis le théâtre français, en cette ville, le lundi 22 mai, à 10 heures du matin:
4 caisses de marchandises,
19 barillets de beurre,
1 pipe genièvre 1 demi pipe de vin;
3 demi pipes d'eau de vie, saisi arrêté dans cette affaire. Conditions comptant.
17 mai FRED. BUISSON, shérif.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves.—Succession de Deschamps—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. D. Barjon fils, curateur de la succession de Sylvie Dinguer, décédée, épouse légitime de Deschamps, [illegible] ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
17 mai W F O DUPLESSIS, rég. des testa.

AVIS—Les propriétaires des drays qui ont été arrêtés en contravention aux ordonnances de police sont notifiés d'avoir à venir les réclamer dans le plus bref délai en payant les frais; à défaut de quoi les drays seront vendus par MM. Duillet & DeBry, dix jours après la présente publication, conformément aux ordonnances du conseil.

Un des drays porte le numéro 6820 et les autres sont sans numéros.
17 mai P. D. LAMBERT, collect. 1er. mun.

CHEVAUX EPAVES—Il a été conduit chez le soussigné, syndic de la [illegible] de la paroisse de St. Bernard, le 8 du courant, deux chevaux, l'un noir, grande queue, ferré des quatre pieds, [illegible] marque.

L'autre bai, les deux pieds de derrière et le pied gauche blancs et une petite raie au front.

Si lesdits chevaux ne sont pas réclamés d'ici au 20 courant, ils seront vendus le même jour à l'encan sur les lieux par le soussigné.
Paroisse St. Bernard le 9 mai 1837.
17 mai—8 [illegible] SOLIS, syndic.

TRAITES sur l'Angleterre à vendre par
17 mai—3 [illegible] VANCE & Co. [illegible] Bienville.

AVIS—Détenu à la geôle de St Jean Baptiste, le nègre nommé RICHARD, se disant appartenir à M. Lucien, du bayou de la Fourche, ce nègre parle anglais et français.

Aussi le nègre nommé ANTOINE, disant appartenir à M. Cochrane habitant de Baton Rouge.

Aussi le nègre nommé WASHIGTON, disant appartenir au docteur Williams du Baton Rouge; ce nègre est de grande taille, et maigre, il a déclaré avoir été vendu à son maître par un individu qu'il a accompagné jusque dans cette paroisse.

Les propriétaires de ces différents nègres voudront bien les réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 8 mai 1837.
17 mai A. LUMINAIS, shérif.

Bureau du recorder de la troisième municipalité.
Nouvelle-Orléans, 16 mai 1837.

IL a été mené hier vers huit heures du matin, dans le nouveau faubourg Marigny un petit griffe, âgé d'environ trois ans parlant à peine, l'anglais, il était vêtu d'une chemise de nankin bleu, le propriétaire ou les personnes dans l'intérêt à venir le réclamer en payant les frais du présent avis. 17 mai L. GLAUDIN, recorder.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frenaty, le nègre nommé WILLIAM LOKMAN, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 3 pouces, peau rougeâtre, le nez [illegible], jolie figure, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
P. BAYHI,
17 mai—10 Chef de poste.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison Frenaty, le nègre nommé CHARLES SMITH, se disant libre, âgé d'environ 27 ans, taille 5 pieds 3 pouces, peau rougeâtre, joli figure, ayant sur le front et au [illegible] gauche [illegible] petites cicatrices, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
P. BAYHI,
17 mai—10 Chef de poste.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison Frenaty, le nègre THOMAS H. SMITH, se disant libre, âgé d'environ 31 ans, taille 5 pieds 9 pouces et demi, peau noire, figure ordinaire, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington 16 mai 1837.
P. BAYHI,
17 mai—10 Chef de poste.

DETENUE à la geôle du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison de Frenaty, la négresse nommée GREEN, se disant appartenir à M. Normand, âgée d'environ 25 à 30 ans; taille 5 pieds 4 pouces, ayant une cicatrice sur la poitrine et paraît aliénée. Avis est donné au propriétaire de la réclamer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
P. BAYHI,
17 mai—10 Chef de poste.

25 Piastres de Récompense, si pris dans l'état ou $100 hors de l'état—Seront données à quiconque conduira chez sa maîtresse, Mme. Lacoutre, en ingers dans une des geôles de cette paroisse, le nègre HENRI, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, peau [illegible], d'une physionomie douce et calme, ne parlant qu'anglais, quoique suppossé connaître un peu le français. Ce nègre était loué au mois depuis longtemps à Mme. Maumestero, rue Carondelet, comme cuisinier; il fut rendu pour cause de départ c'il y a quelques jours. Il est absent depuis le 3 du courant, ayant déclaré à son départ qu'il se rendait au lac pour s'y louer en qualité de marinier, depuis lors il n'a plus reparu.

Les capitaines de navires ou de steamboats et le public en général sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis conformément aux lois. 17 mai—8 G. ROMAIN.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington, de la 3me. municipalité, maison Frenaty, le nègre nommé Benjamin Ross, se disant libre, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et 4 lignes, mesure américaine, figure ronde, nez aquilin, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le retirer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 16 mai 1837.
17 mai 10 P BAYHI—Chef de poste.

AVIS—Les habitants propriétaires de la 2ème. Municipalité, sont prévenus qu'une assemblée aura lieu vendredi 19 du courant, à 6 heures du soir, à la salle du Conseil, afin de délibérer sur des mesures de la plus haute importance, dans les intérêts des propriétaires de la 2ème. Municipalité.
PLUSIEURS HABITANTS
16 mai de la 2me. Municipalité.

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'il est prêt à donner de l'OR et de l'ARGENT, en échange pour des billets de toutes les banques de la ville, à son magasin, no 65, rue de Chartres, encoignure Bienville.
16 mai—3 C. REDON.

J. B. BLACHE, encanteur, donne avis aux personnes qui lui envoient des marchandises, à vendre à l'encan, que le net produit leur en sera payé en billets de toutes les banques locales et co. au pair.
16 mai

AVIS D'ELECTION.

LES Electeurs du 3me District de la 2me. Municipalité, sont prévenus, que la dernière élection d'un membre au Jury de Police pour le dit District, n'ayant pas eu lieu, une nouvelle élection aura lieu, le lundi 22 du courant, au café de Mme. Dufy, rue Tchoupitoulas, sous la présidence de Messrs. L. R. Greenwell et J. D. Eussoeld.

Les votes, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à trois heures après midi.
16 mai CHS MAURIAN, Juge.

J. L. Gastinel, et André Billaud, viennent de recevoir par le navire Olympia, du Havre, un assortiment de souliers français, 1re. qualité, en maroquin et en coutil, pour femme et fillette, bottines en coutil pour enfants et 60 dos. chapeaux de soie pour homme et enfant. Leurs magasins sont encoignure Royale et Ursulines, et rue Royale No. 164, entre St. Pierre et Toulouse. 16 mai—4

VIN, SARDINES, &c.—Les soussignés offrent à vendre, 60 barriques vin rouge,
25 barrils vin rouge; 13 barrils vin blanc,
11 barrils vinaigre,
54 pipes eau-de-vie,
150 paniers guignolet,
4 [illegible] conserves alimentaires,
500 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile.
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai rue St. Louis No. 16, maison R. Brugier.

A VENDRE en débarquement, par les soussignés: 100 paniers champagne, [illegible]
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai rue St Louis No. 16.

PAPIER D'ENVELOPPE—300 rames à vendre par FROST & CO.
16 mai rue de la Douane No. 8.

GOUDRON—1000 barrils de goudron à $4 25 par baril, en bon ordre pour embarquement, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
14 mai No. 192 vieux Bassin.

AUX BATEAUX A VAPEUR—Des matériaux de 1re qualité, à vendre à bon marché, et à délivrer de suite; Chaux de Thomastown, par quantité convenable aux acquéreurs, 50 000 briques de 23 pouces, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No 192 vieux Bassin.

SABLE—300 barils de sable blanc de Pensacola; 100 [illegible] pour la verrerie, à vendre à bon marché, par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 192 vieux Bassin.

PELTRIE.—En débarquement du bateau à vapeur Brunswick, et à vendre par les soussignés, 35 paquets peaux chevreuil.
16 mai YORKE FRERES, 63 rue du Camp.

IL a été perdu un billet tiré par James Innerarity, daté de Mobile 16 janvier, 1837, à 90 jours, pour la somme de $1915, 94, à l'ordre de Messrs. Mc. Leskey, Hagan & Co. et endossé par eux à l'ord. e des soussignés. Le dit billet a été envoyé par la malle, mais il n'a pas été reçu, le payement en étant arrêté, celui qui l'a trouvé rendra un grand service, en le remettant. 16 mai M. de LIZARDI & Co.

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 20 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
PEET & NORTH,
16 mai rue de Chartres No. 13.

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville, seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.
HARPER & MERRICK,
fermiers du chemin à coulisses du railroad de Carrollton, 16 mai

BATISTE imprimée pour chemises. Reçue par les derniers arrivages, un assortiment de batiste imprimée petits dessins, convenable pour faire des chemises. Encoignure des rues de Chartres et Conti.
16 mai E. LEFEBVRE & FRERE.

DENREES du pays, reçues en paiement des bordereaux de marchandises vendues aux habitans ou aux négocians de la campagne, par
PEET & NORTH,
16 mai No. 13, rue de Chartres.

DALLES, environ 1000 verges de dalles (dalles) et pierres, en débarquement du brick Comet, et à vendre par KOHN, DARON & Co.
16 mai rue Bienville No. 36.

250 boucauts de sucre, en débarquement vis à vis les magasins bleus. On prendra les billets de toutes les banques de la ville, en paiement, à vendre par 16 mai GRAY, DURRIVE & Co.

A LOUER, la belle maison, bâtie au centre du terrain, [illegible] encoignure des rues Clouet et Grands Hommes, habitée ci-devant par Mr. Miller. S'adresser pour les conditions à A. CAPDEVIELLE & Cie., Toulouse, No 19. 13 mai

A VENDRE.

PAR le soussigné, 17,000 briques à feu de Pensacola. E. BLANC, Nouveau Canal.
13 mai—3

AVIS.—Les créanciers par comptes ou par billets, de M. Edouard Coutoula dit Démonico, sont invités et priés de se réunir le 15 mai 1837, à dix heures du matin, au domicile du débiteur rue St Charles No. [illegible], à l'effet de prendre entre eux les arrangements qui leur paraîtront les plus convenables, tant dans leur intérêt, que dans celui du dit Coutoula, pour parvenir au règlement le plus prompt [illegible]
13 mai—3 B. MONBOUCHET.

BOIS de charpente: 10,000 pieds pin blanc; 100,000 lattes, à vendre par BAILEY & ABBOTT
13 mai 14, rue Bienville

JAMBON, &c.—300 barils mess et prime porc; haricots, 300 barils rouges et blancs, à vendre par 13 mai G DORSEY 41 rue de la N. Levée.

UNE dame française d'un âge mûr, parlant l'Espagnol, désirerait trouver une place dans une famille soit comme femme de ménage, soit comme gouvernante, elle quitterait la ville pour la campagne si on l'engageait. Elle se chargerait aussi du soin d'une maison, pendant l'été, durant l'absence des propriétaires. Les meilleures recommandations seront données. S'adresser rue St. Philippe vis à vis le salle de Washington ou au bureau de cette feuille.
13 mai

ENFANT TROUVE—Il a été conduit au bureau du recorder, une petite négresse âgée d'environ 3 à 4 ans. Il y a environ 15 jours (suivant qu'il a été déclaré), une négresse munie d'une permission de son maître de se louer à elle même, prit une chambre, rue d'Amour, elle avait deux enfans, l'une âgée de 7 à 8 ans et l'autre de 3 à 4 ans; elle sortit un soir l'aînée et disparut, abandonnant sa dernière [illegible] trouvée et prise par M. Joseph Bernard qui l'a amenée à ce bureau.

Il a été dit dans le quartier qu'elle habitait peu de jours cette négresse, que [illegible] M. Smith qui tient un café public.

Le propriétaire de l'enfant est prié de venir la prendre en payant les frais du présent avis.
Bureau du recorder, Municipalité No. 2.
15 mai J. B. G. ST. AMAND, secrétaire.

DELABOULAYE, PLANCHARD & Co.
ENCANTEURS,
Passage de la Bourse.

E. E. BRUNET, Encanteur.
TIENT SON BUREAU AU
No. 21 Rue de la Commune.

POUR St. MARTINVILLE, NOVA IBERIA, et tous les lieux intermédiaires. Le bateau à vapeur neuf AJAX, capitaine G. Bader, est prêt à recevoir chargement, et partira mercredi, 17 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
17 mai GRAY, DURIVE & Co.
N. B. Aucunes dettes contractées par l'équipage du dit Ajax, ne seront payées, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un ordre du capitaine.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le bateau à vapeur COLLIER, capitaine Taylor, a la plus grande partie de sa cargaison à bord, et partira sous peu, pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS, rue de la Vieille Levée no 20.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire de première classe EXCHANGE, capitaine Atkins, a 1100 balles à bord, pour le [illegible] 250 balles ou passage ayant deux belles chambres bien aérées, s'adresser à
BAILLY & ABBOTT,
17 mai 14 rue Bienville.

Pour Philadelphie—Le beau brick SEA FLOWER, capitaine Tyler, ayant été détenu inévitablement, partira mardi 18 du courant; pour léger fret ou passage, s'adresser à
17 mai L H GALE, 93 rue de la Commune.

Pour Cowes—Le navire, de première classe, MOHAWK, capitaine Stevens, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à
17 mai L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

A FRETER—Le navire de première classe ROBT. PULSFORD, capitaine Prince, est prêt à prendre 1500 balles de coton. S'adresser à bord ou à
17 mai GEO. GREEN.

Pour New York—Le beau navire AMETAMORA, capitaine Mulberry, via à via la Halle aux légumes, partira de suite; pour fret ou passage, ayant une grande place pour des passagers d'entrepont, étant entièrement arrangé pour cela. S'adresser à
17 mai L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR PENSACOLE,
Le brick Gentilier et tirant peu d'eau, APALACHICODA, capitaine Speer, partira sous peu, il peut prendre 30 balles, pour fret ou passage ou 15 passagers, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
16 mai rue Bienville, No 14.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier FREDERICK PEARL, capit. Lane, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage s'adresser à
16 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BALTIMORE—La belle goélette TUSCARORA, capitaine Bytleman, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour la balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT,
13 mai rue Bienville, no 14.

POUR NEW YORK—Nouvelle Ligne.
Le navire Nashville, capitaine J. Jackson, partira le 22 du mois courant, pour le peu de [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
FRANKLIN & AMES,
15 mai No. 55 rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick ANGOLA, capitaine Toms, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu; pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
13 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BOSTON.
Le brick A. I. Almena, doublé et chevillé en cuivre, capt. Diane, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT,
12 mai rue Bienville No. 14.

POUR ANVERS.
Le navire neuf et fin voilier, Riga, capit. Smith, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
12 mai rue de la Commune No. 93.

Pour Philadelphie—Le navire paquebot régulier EDW. BONNAFFE, capitaine Vandyke, partira sous peu; dont fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'Hôtel de la Monnaie ou à JAMES REED & Co.
11 mai rue Royale, no 35.

POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira pour le port ci-dessus le 25 du courant; pour le fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à
11 mai—3 I. OGDEN & Co.

POUR PHILADELPHIE.
Le brick fin voilier, Sea Flower, capit. Tyler, partira sous peu. Pour le fret de 40 boucauts, ou un chargement de pont, ou passage, s'adresser à
11 mai L. H. GALE, rue de la Commune No 93

POUR PHILADELPHIE—La barque de première classe, Col. Howard, capitaine Gatchell, partira de suite. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
10 mai 93, rue de la Commune.

A LOUER OU FRETER—Le beau navire AL[illegible], tirant peu d'eau, Ochorora, capitaine Wm. Dawson, est prêt à recevoir cargaison. S'adresser à bord près du chemin à coulisses.
10 mai—3

FRET POUR BALTIMORE
Le fret de 500 barils ou environ sera donné à un bon batiment pour le port ci dessus, si l'on s'adresse immédiatement à
9 mai JNO. A. PECK, No. 30 vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.
La barque MARGARET, capt Foster, a la plus grande partie de sa cargaison engagée, pour fret ou passage s'adresser à
H. C. CAMMACK & Co.
9 mai rue Gravier No. 65.

POUR TAMPICO
La goélette fine voilière, CREOLE, capit. Cormeau, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à rue du Camp, No. 45. JOHN CROSBY.
9 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire MONTREAL, capitaine Henry, a commencé à charger, pour fret s'adresser à bord au capitaine ou à H. C. CAMMACK & Co.
9 mai

Fret et passage pour Trieste.
Le beau navire neuf A 1, DILIGENTE, doublé et chevillé en cuivre, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage, s'adresser à
DUSSAUT FILS Aîné,
9 mai 77, St. Louis.

POUR BOSTON.
Le navire fin voilier ROBERT PULSFORD, capt. Price, est maintenant en charge, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à
GEO GREEN,
9 mai No. 60, rue du Camp.

A FRETER pour St. Yago de Cuba, ou pour un des ports de l'île St. Domingue. La belle goélette A no. 1, Water Witch, capitaine Dupuy, de la contenance de 900 barils, est prête à prendre charge. S'adresser à
A CAPDEVIELLE & Co.
9 mai 19, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot Natchez, de première classe, dernièrement doublé en cuivre, se trouvant dans le meilleur état. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à I. OGDEN & Co.
8 mai—6 Allée de Banks.

POUR LIVERPOOL—La barque AI Tiberias, fine-voilière capitaine Lewis, ayant [illegible] son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement ayant de beaux emménagements s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
8 mai 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL
Le navire bien connu, Arkansas, capitaine F. S. Dennis ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour passage seulement à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
FRANKIN & AMES,
5 mai rue du Camp, No. 55.

POUR COWES—Le beau navire fin voilier Al Moscow, capitaine Wenburg, partira sous peu Pour passage seulement s'adresser à L H GALE,
5 mai 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire AI Franklin, capitaine Jourdan, partira sous peu Pour passage s'adresser à
LEVI H GALE,
5 mai 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick supérieur NEW ENGLAND, capitaine Croker, commencera à charger demain pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
4 mai rue Bienville no 14.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire nouvellement doublé en cuivre, CALUMET, capitaine Streve, est en chargement à la presse à coton d'en haut. Pour le fret de 300 balles de coton, s'adresser à
4 mai GEO. GREEN.

POUR LA HAVANE, passage seulement.
Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLINE, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
3 mai J. PRATS & FILS

POUR CURACOA, passage seulement—La goélette ANA CELESTINE, capitaine Illera, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à J PRATS & FILS.

POUR LA MOBILE—La goélette paquebot fine voilière, Fred. Arnet, capitaine Arnet, est prête à recevoir son chargement, et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à GRIVOT & PAIGE,
1er mai 15, Poydras, No 13

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier OTRANTO, capitaine Landon, partira positivement mardi prochain; pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
1 mai R GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL—Le beau brick AI CYCLOPS, capitaine Hanney, partira de suite. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H GALE,
1er mai 93, rue de la Commune.

AVIS—E. Salvatory, restaurateur, a l'honneur de prévenir le public qu'ayant quitté momentanément son établissement de la ville, il en a ouvert un, au pont du bayou St. Jean, à l'ancienne maison Davis où il sert des repas tels que les désirent les personnes qui l'honorent de leur confiance. Le soin qu'il apporte aux apprêts culinaires sont assez connus pour qu'il se flatte de pouvoir satisfaire aux goûts des amateurs, et d'excellent poisson du lac ne sera pas chez lui la partie négligée. Il compte donc sur la bienveillance d'un public dont il s'est efforcé de mériter jusqu'ici les suffrages, et auquel il espère que son établissement pourra procurer toute les agrémens et toutes les commodités qu'il peut comporter.
9 mai—3 m

LES magasins de tabac de la Nouvelle Orléans sont maintenant ouverts et sont prêts à recevoir et de suite aux prix accoutumés; des arpenteurs ont été disposés de membre à fabriquer et réparer les boucauts; les chambres pour l'inspection sont très spacieuses, et sont réservées exclusivement pour cet objet. Les planteurs et les habitans sont certains que ces articles sera soigneusement inspecté.
9 mai—1m JOHN DUGGAN, directeur.

50 Piastres de Récompense—La dite récompense sera donnée à quiconque mettra à la geôle de la ville, le mulâtre AUSTIN, âgé de 21 ans, qui s'est absenté le 25 du courant, taille moyenne, parlant lentement, assez bon habillé, charpentier de métier, il y a plus de deux ans qu'il a été acheté dans le comté de Bourbon, Ky. on pense qu'il rôde autour de la ville, et cherchera à passer pour libre à bord de quelques bateaux à vapeur ou navires bâtimens. Les capitaines sont prévenus de ne point lui donner asile sous peine d'être poursuivis par la loi.
10 mai—10 ANDREW MURDOCK.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI, 17 du courant, à 5 heures de l'après midi, rue Moreau entre les rues St Ferdinand et d'Enghein, il sera vendu sans réserve pour cloture un compte.
30 barriques vin rouge,
30 do do Medoc,
Conditions comptant. 17 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi, 19 du courant à 5 heures de l'après midi, rue Dauphine entre les rues Conti et Bienville, et devant la résidence de M. C. Crozet.

Un assortiment de meubles, consistant en chaises, tables à cartes, sopha, tables à diner, bibliothèque, bureau lit, armoires, glaces, règles jalleus, pour architecte, chenets, garde manger etc. 17 mai

IL sera vendu jeudi, 18 du courant, à 4 heures P. M. par J. B. Blache encanteur: un très bel établissement de restaurat, appartenant à Edouard Coutoula dit Démonico, se trouvant dans une maison située près le théâtre St. Charles. Cet établissement est composé de tous les articles qui peuvent être nécessaires à un fond de ce genre, tels que maisons, pendule, tableaux, tables, objets servant au gaz, draperie, batterie de cuisine, vins de première qualité, un très bel assortiment de porcelaines et verreries &c. Le tout sera exposé et représenté au public, au moment de la vente, qui aura lieu en la maison susdésignée.
Conditions—comptant.
Par ordre de
B. MONBOUCHET,
NORES & BROGARD,
16 mai—3 J R LORBELHE.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, à midi, UN LOT DE TERRE dépendant de la succession de feu Marianne Duboin, f. e. l. formant l'encoignure des rues d'Amour et Casas, faubourg Marigny, mesurant (mesure française) soixante pieds de face sur premier rue sur cent vingt pieds de profondeur face à la dernière, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de l'adjudication, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Chaque paiement devra être divisé en coupons à la convenance des vendeurs.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Samedi 13

PAR H J DOMINGON

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu par le susdit, encanteur à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, mercredi, 31 mai 1837, pour compte de la succession de feu Henry Benjamin Pontalba, l'esclave ISAAC.

Conditions: $925 comptant, avec cette clause, que si le dit Isaac remboursé jamais à l'acquéreur ladite somme de $925, il aura droit, en remplissant les formalités voulues par la loi, à sa liberté. 3 mai—1m

Habitation de Corbin et Rawles

IL sera vendu, le 19 mai, à midi, au café de la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

L'Habitation de Messrs Corbin & Rawles

Cette terre de valeur est située sur la rive droite du Mississipi, à environ 16 milles au dessus de la ville et 8 milles au dessus de Carrollton, ayant 25 arpens de front sur la rivière sur 80 arpens de profondeur au lac elle est située sur une élévation, et peut être inondée par une crevasse, en supposant qu'il en fût possible que l'on peut en faire, ne peuvent être surpassés par aucune autre terre près de la ville.

Elle sera vendue en lots d'un arpent ou plus avec une profondeur depuis 40 arpens jusqu'à environ 5 milles au lac, d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, divisés en sommes convenables portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si quelques uns des billets n'étaient pas payés à l'échéance de porter intérêt à raison de 10 pour cent par an du jour où ils seront dus, jusqu'à la fin du paiement.

Les actes de vente pardevant J. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 00 par baril; et d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 15 mai, quarante deux onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 52 1/2 onces.
15 mai DENIS PRIEUR, maire.

LES soussignés offrent à vendre, payable en billets de n'importe quelle banque de cette ville, une quantité de vin rouge et blanc en barriques, cor barriques et caisses, eau de vie en demi pipe, vinaigre, couvertures de 3 points et autres articles. Les billets seront reçus en payement ainsi que les gourdes.
13 mai A. & Z. C[illegible] Levee.

DES billets de Banques de l'A[illegible] G DORSEY. de Yeatman & Wood [illegible] 44 New Levee Louisiane, sont pris au pair [illegible] ou pour paiemens de comptes [illegible] blue marble, [illegible]
15 mai ANDREWS [illegible] JONING & Co

ON demande à acheter, [illegible] peach brandy, nègres, à s'adresser à GALLWAY & BOUDOUSQUIE,
15 mai rue de la Commune.

SUCRE—60 boucauts de sucre, en débarquement de la goélette Sta. Anne, à vendre par
15 mai B. BRUGIER, rue St. Louis.

CONFITURES—25 caisses confitures de [illegible], de la marque Lauchon, et à vendre par FRANKLIN & AMES
15 mai No. 55 rue du Camp.

FROMAGE—9 barils fromage à vendre par ROBERT H. WHITE.
15 mai No. 84 rue Gravier.

CIDRE—25 barils cidre du Nord, à bord du navire Nashville, et à vendre par FRANKLIN & AMES,
15 mai No. 55 rue du Camp.

A LOUER.
Une résidence d'été située dans la ville d'Aschaumpoula, en faisant face à la Baye St. Louis. S'adresser à
DUSSAUT fils aîné, 77 St. Louis
9 mai—3

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un bon locataire, ou vendra à un prix raisonnable. S'adresser pour renseignemens à ROBINSON & Co.
3 mai 1m rue du Camp, no 15

A LOUER—Un appartement sur la cour, pouvant un office, au second étage du magasin No. 35, rue du Camp. S'adresser sur les lieux à JOHN CROSBY.
1er mai

Maison garnie à louer à Biloxi. S'adresser [illegible]
[illegible] 21.

Détenu à la geôle de police du faubourg Washington, de la 3e municipalité (maison Frenaty), le nègre nommé WILLIAM FOLLESTON, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 4 pouces, joli de figure. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington 12 mai 1837.
13 mai—10 P. BAYHI, chef de poste.

Détenu à la geôle de police du faubourg Washington de la 3e. municipalité (maison Frenaty), le mulâtre JAMES WEADIN, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille cinq pieds 6 pouces et demi, figure ronde. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 12 mai, 1837.
13 mai—10 P. BAYHI, chef de poste.

Détenu à la geôle du faubourg Washington, de la 3. municipalité (maison de Frenaty) le griffe nommé BENJAMIN SLATER, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 8 pouces et demie, figure ordinaire. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, ce 12 mai 1837
13 mai—10 P BAYHI, chef de Poste

Détenu à la geôle du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison de Frenaty, le nègre nommé JOE PAUL, se disant appartenir à Mr. Perrée, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 5 pouces 3 4. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 9 mai 1837.
10 mai—10 P. BAYHI, chef de poste.

AVIS.—Thomas J. Spear, a pris le magasin situé à l'encoignure des rues Magasin et Gravier qu'occupait Messrs Jones Robeson & Co. il continuera les affaires d'encan et de commission à son propre compte.
N. B. T. J. S. se chargera des ventes d'esclaves et de propriétés foncières. 17 mai—1m

EAU DE VIE, &c.—3 barils eau de vie de Champagne, 5 pipes eau de vie; 21 caisses de genièvre de Hollande, 7 barriques Bourgogne, vin d'Oporto, de 1ère qualité, 40 paniers de Champagne, 6 futailles de Porter de Londres, au magasin à vendre par
13 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

$[illegible] DE RECOMPENSE.

S'EST égaré de ma maison à Lafayette, un cheval gris âgé de 5 ans, il a une coupure sur le pied gauche de devant. Quiconque ramènera le dit cheval ou en donnera des renseignemens à l'écurie de Thomas Diamond, recevra la récompense ci-dessus.
9 mai—3 MICHAEL WEAVER.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Philip & Hart ont transporté leur demeure de la rue du Camp no 38 à la rue de Bienville no 12, le comptoir est à l'étage supérieur 1 mai—1m

DEMANDE DE PROPRIETE—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le quartier de la ville, ou aux environs, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront une facilité leur affaire en s'adressant à
BERNARD DE SANTOS, courtier,
Rue Ramparts, entre St Philippe et Dumaine, vis à vis la loge. 1er mai—15

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
PAR F. DUTILLET, encanteur

EN vertu des résolutions adoptées par le conseil de la première municipalité, dans sa séance du 24 juin 1836, et approuvé le 29 du même mois, avis est donné que mardi 30 du courant, à midi, à la bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le nettoiement et l'arrosement des rues de la dite municipalité, conformément aux dites résolutions, ainsi qu'à l'ordonnance adoptée dans la même séance, et à l'amendement du 25 avril de la présente année, sera adjugé au rabais, par l'encanteur susdit.
10 mai D. PRIEUR, maire.

PERDU OU EGARE—Une lettre adressée de la Mobile au soussigné, il y a environ trois semaines, contenant deux billets, l'un pour la somme de $[illegible] à l'ordre de M. D. Hatica, par lui endossé, sous la signature du soussigné, qui devait en être tiré en date du 19 avril 1837. Le second pour la somme de $1360 tiré par Delhotte, à l'ordre du soussigné, qui ne l'a pas encore endossé, en date du 18 avril 1837.

La personne qui aurait en sa possession ladite lettre est priée de la remettre à M. Delhotte, ou au bureau de MM. Perret et Gally, rue Toulouse, entre Royale et Chartres, attendu que le paiement en a été arrêté.
16 mai—3 J. WATKINS.

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane), est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. c'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.
1er mai—30 J. R. HAMILTON